



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, 10 heures 00

Nombre de Conseillers

- En exercice 7
- Présents 6
- Votants 7
- Absents 0
- Exclus 0

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
- BARRIERE Joël
- BALDINI Murielle
- GUILLEMETTE Thierry
- LALOT Lydie
- DOUROV Dominique
- RAHAB Razika

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Monsieur BARRIERE Joël a été nommé secrétaire de séance

Date de Convocation : 28-05-2026

Date d'affichage : 28-05-2026

→ par procuration à Monsieur ARGENTI A

Objet : D-2026-06-02: Elections du Conseiller Municipal en charge de la commission de contrôle des listes électorales :

La loi du 1^{er} Août 2016 transfère aux maires, en lieu et place des commissions administratives, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Leurs décisions sont contrôlées a posteriori par les commissions de contrôle chargées de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) , formés par les électeurs concernés contre décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire, et de veiller sur la régularité des listes électorales.

Dans les communes de moins de 1000 habitants (artL.19IV) La commission de contrôle est

composée de trois membres ;
AR Prefecture

006-210601076-20260605-D_2026_06_01-DE
Reçu le 05/06/2026

Un conseiller municipal de la Commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle.

A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle ;

Un délégué désigné par le Président de Grande Instance ;

Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat ;

MME HULIN ISABELLE se porte volontaire pour être le membres titulaire représentant la commune lors des commissions de contrôle.

MR FREDY JEAN JACQUES se porte volontaire pour être le membre suppléant représentant la commune lors des commissions de contrôle.

Aussi, il y a lieu de désigner les conseillers en charge de la commission de contrôle des listes électorales :

MME LALOT LYDIE se porte volontaire pour être le membres titulaire représentant la commune lors des commissions de contrôle.

MME RAHAB RAZIKA se porte volontaire pour être le membre suppléant représentant la commune lors des commissions de contrôle.

Le Conseil délibère :

-Elit les membres titulaire et suppléant ci-dessus pour la commission de contrôle des listes électorales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes

Secrétaire de séance :



Le Maire ARGENTI Alexis



AR Prefecture

006-210601076-20260605-D_2026_06_01-DE
Reçu le 05/06/2026